

Feuillelet d'information sur le milieu rural

Diverses définitions sont associées aux Autochtones vivant en milieux urbain, rural et nordique (URN). Dans le cadre de la mobilisation à l'égard de la Stratégie sur le logement des Autochtones en milieux URN, nous nous attendons à ce que la définition des Autochtones vivant en milieux URN soit dirigée et acceptée par les peuples autochtones.

Toutefois, pour les besoins de ces feuilles d'information, l'expression « urbain, rural et nordique » ou « URN » est utilisée pour désigner les régions géographiques où demeurent des Autochtones à l'extérieur des réserves et des communautés des Premières Nations visées par un traité moderne ou relevant d'un gouvernement autonome, de l'Inuit Nunangat et des établissements des Métis ainsi que des communautés de la Nation métisse historique.

Selon la définition de Statistique Canada, une « région métropolitaine de recensement » (RMR) doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'« agglomération de recensement » (AR), son noyau doit compter entre 10 000 et 100 000 habitants. On entend par « hors RMR/AR » une zone qui est à l'extérieur des limites d'une RMR ou d'une AR.

Les personnes vivant en milieux URN sont réparties en trois régions géographiques :

1. Le « milieu urbain » s'applique aux personnes vivant dans une RMR.
2. Le « milieu rural » s'applique aux personnes vivant à l'extérieur des territoires, du Nunavik et du Nunatsiavut, et qui ne vivent pas dans une RMR.
3. Le « milieu nordique » inclut à la fois :
 - l'Inuit Nunangat – terres inuites englobant l'ensemble du Nunavut et la région désignée des Inuvialuit dans les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavik dans le nord du Québec et le Nunatsiavut au Labrador;
 - les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat – territoires à l'extérieur de l'Inuit Nunangat (Yukon et Territoires du Nord-Ouest, à l'exception de la région désignée des Inuvialuit des Territoires du Nord-Ouest, des réserves et des territoires visés par un traité moderne ou relevant d'un gouvernement autonome). Seules les personnes vivant dans les régions nordiques hors de l'Inuit Nunangat sont considérées comme vivant en milieux URN.

Points saillants

- Dans ce feuillet d'information, le terme « rural » désigne toute collectivité du Sud (plus petite qu'une RMR), qui est située à l'extérieur de l'Inuit Nunangat, des communautés des Premières Nations sur des réserves, des établissements des Métis ainsi que des territoires visés par un traité moderne ou relevant d'un gouvernement autonome.
- Les provinces de l'Atlantique affichent le pourcentage le plus élevé d'Autochtones vivant en milieu rural. (Figure 1)
- Le taux de croissance global des peuples autochtones au Canada s'est établi à 8 % entre 2016 et 2021¹. La population autochtone vivant en milieu rural n'a augmenté que de 2,7 % entre 2016 et 2021. Quant à la population autochtone vivant dans les RMR, elle a augmenté de 19,8 %. (Tableau 1)
- Les Autochtones sont presque également répartis entre les milieux urbains et ruraux, bien qu'il y ait certaines disparités régionales. Une proportion de 60 % de la population autochtone des régions rurales vit dans des centres à l'extérieur des AR. (Tableau 2)
- Parmi les petites collectivités (AR) du Canada, Prince Albert et Prince George ont les plus grandes populations autochtones, principalement des membres des Premières Nations et des Métis. (Tableau 3)
 - Le nombre d'Inuits vivant dans des AR est assez faible par rapport à celui des membres des Premières Nations et des Métis.
 - Wood Buffalo et Corner Brook sont les AR ayant les plus grandes populations inuites.
- Le pourcentage d'Autochtones vivant en milieu rural dans un logement inférieur aux normes est plus élevé que celui des non-Autochtones dans ce milieu. (Figure 2)
 - Il y a peu de différence en matière d'abordabilité entre les Autochtones et les non-Autochtones.
 - Le taux de surpeuplement (c.-à-d. un logement inférieur à la norme de la taille convenable) chez les Inuits, les Métis et les Premières Nations est plus élevé que chez les non-Autochtones. Celui des membres des Premières Nations est trois fois celui des non-Autochtones. Cet écart est nettement plus important qu'en milieu urbain.
 - Le besoin de réparations majeures (c.-à-d. logement inférieur aux normes de la qualité convenable) chez les Autochtones est près de deux fois celui des non-Autochtones.
- Le pourcentage d'Autochtones éprouvant des besoins impérieux de logement en milieu rural a diminué entre 2016 et 2021. Cependant, il représente quand même plus du double de celui des non-Autochtones dans ces régions. (Figure 3)
- Dans les provinces de l'Ouest, les taux de besoins impérieux de logement sont nettement plus élevés qu'ailleurs, tant chez les Autochtones que chez les non-Autochtones. (Tableau 4)
- Parmi les 10 AR comptant les populations autochtones les plus importantes, les taux de besoins impérieux de logement chez les Autochtones sont les plus élevés à Brandon (Manitoba), à Thompson (Manitoba) et à Prince Albert (Saskatchewan). (Figure 4)
- Comparativement aux propriétaires-occupants autochtones vivant en milieu rural, une plus grande proportion de locataires autochtones vivant en milieu rural éprouvent des problèmes liés à l'abordabilité, au surpeuplement et au besoin de rénovations majeures. (Figure 5)
 - Comparativement aux ménages autochtones des grands centres urbains, les propriétaires-occupants et les locataires autochtones vivant en milieu rural sont moins susceptibles d'être confrontés à des problèmes d'abordabilité. Ils sont toutefois plus susceptibles de vivre dans des logements nécessitant des réparations majeures.

¹ Ces données diffèrent de celles de la publication de Statistique Canada (La population autochtone continue de croître et est beaucoup plus jeune que la population non autochtone, malgré un ralentissement de son rythme de croissance) en raison de la modification des limites géographiques entre les années de recensement. De plus, les données sur la population ne tiennent pas compte des réserves en milieu urbain.

Figure 1 – Où vivent les peuples autochtones au Canada, par province ou territoire, 2021 (%)

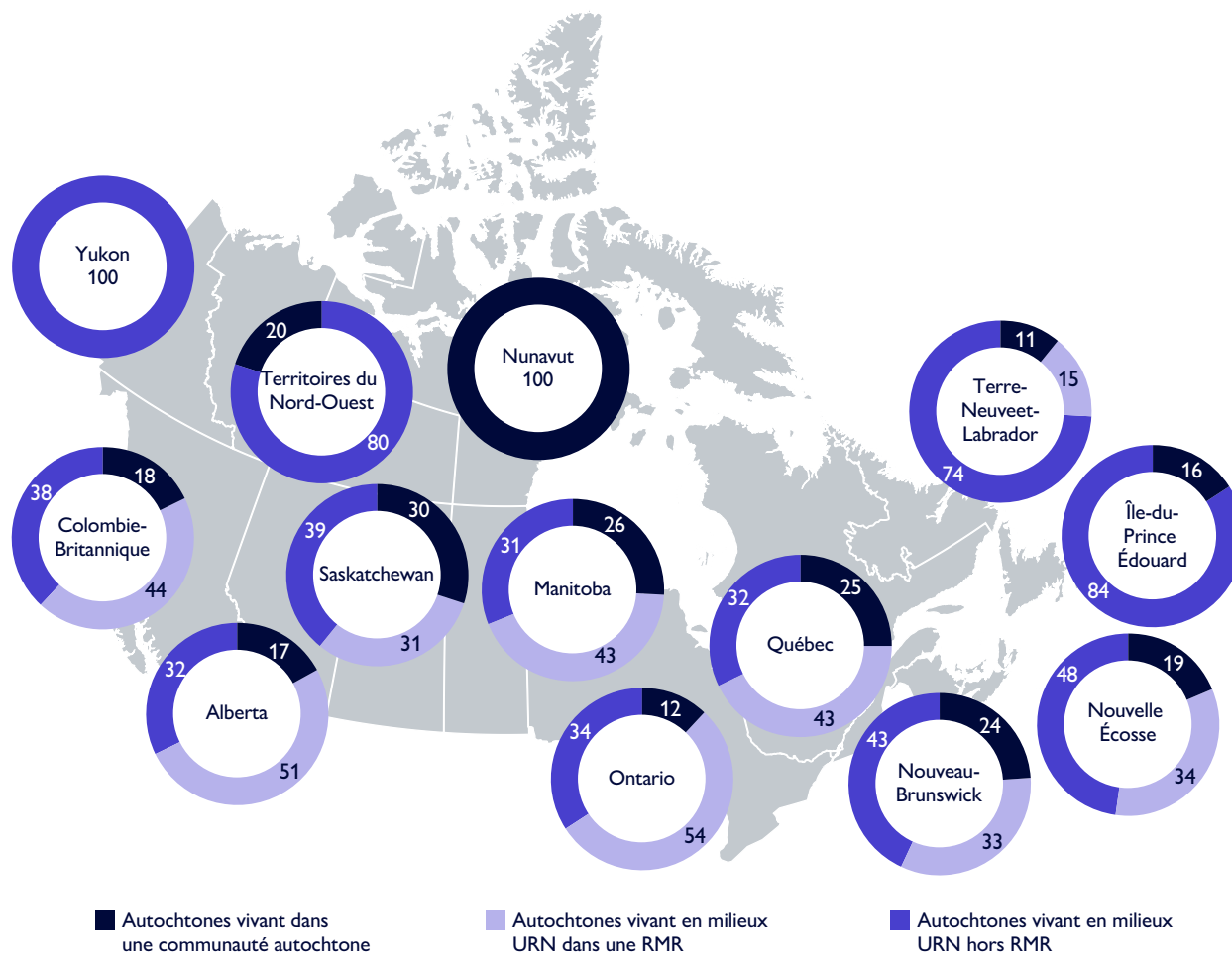


Tableau 1 – Taux de croissance de la population autochtone de 2016 à 2021, par région¹

	Population autochtone	Taux de croissance
Tous les Autochtones au Canada	1 807 250	8,0 %
Autochtones vivant dans une communauté autochtone (réserves, établissements, Inuit Nunangat)	376 870	-3,0 %
– Réserves	322 805	-4,9 %
– Établissements	3 560	-23,4 %
– Inuit Nunangat	50 505	3,3 %
Autochtones vivant en milieux URN	1 430 375	11,3 %
Autochtones vivant dans des RMR, à l’exception des réserves	777 405	19,8 %
– Membres de Premières Nations (RMR)	398 935	21,9 %
– Métis (RMR)	334 335	14,9 %
– Inuit (RMR)	10 750	29,1 %
Autochtones vivant en milieu rural (à l’exception des réserves et du milieu nordique)	628 210	2,7 %
Autochtones vivant en milieu nordique (à l’exception de l’Inuit Nunangat)	24 760	0,6 %

Remarque :

– Les données selon l’identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique. C’est pour cette raison que la somme de ces catégories est inférieure à l’ensemble des Autochtones au Canada.

Tableau 2 – Autochtones vivant en milieu urbain et en milieu rural, 2021

Province	Autochtones	Dans les RMR de plus de 100 000 habitants (%)	Dans les AR de 10 000 à 100 000 habitants (%)	Dans les régions hors RMR/AR de moins de 10 000 habitants (%)
Terre-Neuve-et-Labrador	41 595	16,9	23,7	59,3
Île-du-Prince-Édouard	2 860	0,0	61,0	39,0
Nouvelle-Écosse	42 575	41,3	16,0	42,6
Nouveau-Brunswick	25 415	43,2	14,7	42,1
Québec	154 225	57,5	12,0	30,5
Ontario	356 890	61,4	17,3	21,2
Manitoba	175 165	58,0	11,3	30,7
Saskatchewan	132 920	44,3	24,1	31,6
Alberta	237 510	61,6	12,9	25,5
Colombie-Britannique	237 135	53,6	29,1	17,3
Toutes les provinces	1 406 290	55,3	18,1	26,7

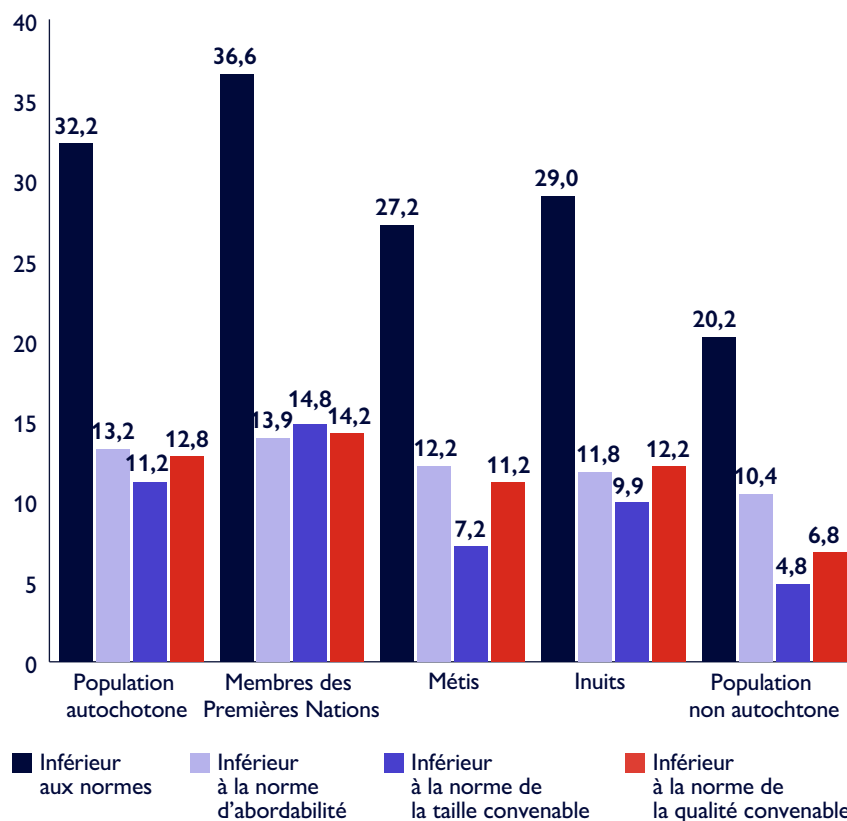
Tableau 3 – Les AR ayant les plus importantes populations autochtones, 2021

	Autochtones	Membres des Premières Nations	Métis	Inuits	Non-Autochtones
Toutes les AR	263 425	145 395	104 275	3 560	3 365 620
Prince Albert (Sask.)	17 825	9 855	7 670	25	25 195
Prince George (C.-B.)	13 020	7 250	5 260	70	74 815
Sault Ste. Marie (Ont.)	8 865	4 975	3 570	50	65 490
Wood Buffalo (Alb.)	8 130	4 355	3 170	280	63 645
Corner Brook (T.-N.-L.)	7 810	6 315	465	210	21 165
Grande Prairie (Alb.)	7 370	3 060	3 965	85	55 805
Brandon (Man.)	7 240	3 985	3 000	20	45 510
North Bay (Ont.)	7 205	4 135	2 700	60	62 970
Timmins (Ont.)	5 990	2 640	3 150	55	34 320
Thompson (Man.)	5 860	4 825	900	-	7 025

Remarque :

– Les données selon l'identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

Figure 2 – Pourcentage des Autochtones vivant dans un logement inférieur aux normes dans les AR et hors RMR/AR, 2021



Remarques :

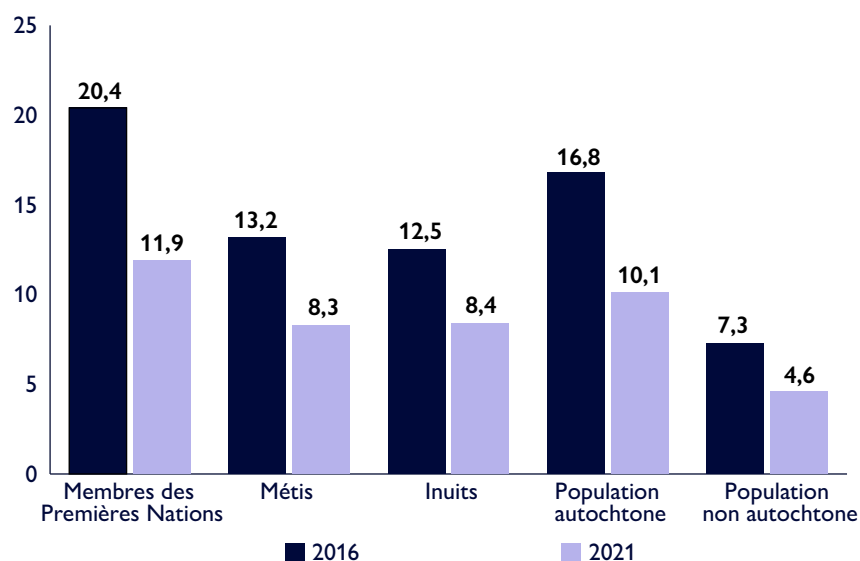
- Les pourcentages selon l'identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.
- Certaines personnes occupent un logement inférieur à plus d'une norme. C'est pour cette raison que la somme des pourcentages de populations autochtones de chaque catégorie est supérieure au pourcentage de la catégorie « Inférieur aux normes ».

Dans la figure 3, il est question des populations (et non des ménages) qui occupent un logement inférieur aux normes. Ces logements ne sont pas conformes à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité). En raison du manque d'options de logement sur le milieu rural, on parle de logement inférieur aux normes plutôt que de [besoins impérieux de logement](#). Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.

Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt.

Un logement est de taille convenable s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition, d'après les prescriptions de la [Norme nationale d'occupation](#).

Figure 3 – Pourcentage d’Autochtones éprouvant des BIL en milieu rural, 2016 et 2021



Remarques :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l’objet d’une évaluation des besoins impérieux de logement (BIL). Dans l’évaluation des BIL, on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.
- Les pourcentages selon l’identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

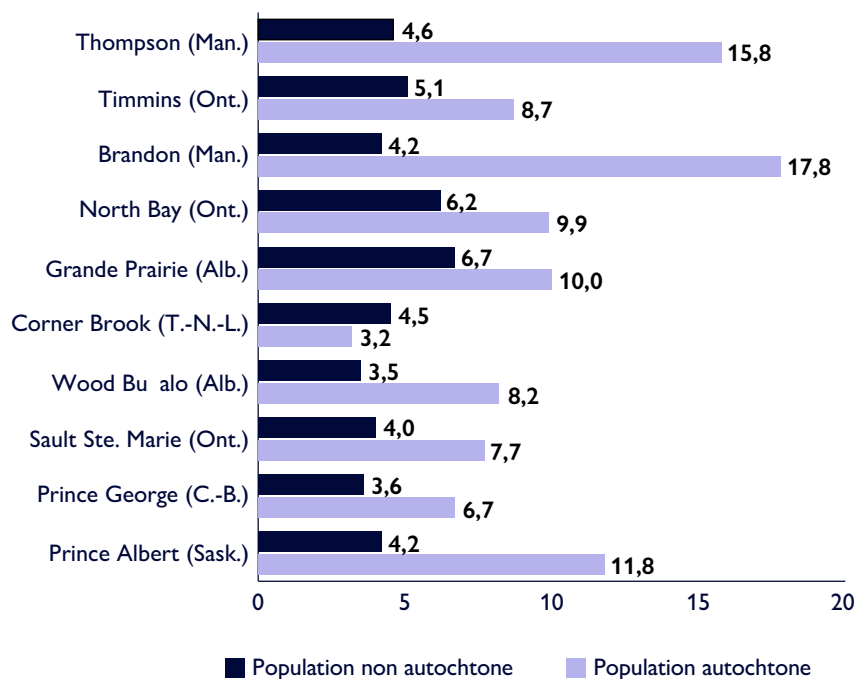
Tableau 4 – Autochtones éprouvant des BIL dans les centres ruraux (moins de 100 000 habitants), par province, 2021

Province	Population totale			Autochtones			Non-Autochtones		
	BIL évalués	BIL éprouvés	Fréquence (%)	BIL évalués	BIL éprouvés	Fréquence (%)	BIL évalués	BIL éprouvés	Fréquence (%)
Terre-Neuve-et-Labrador	286 320	13 325	4,7	32 060	1 570	4,9	254 265	11 745	4,6
Île-du-Prince-Édouard	146 045	6 760	4,6	2 650	175	6,6	143 395	6 590	4,6
Nouvelle-Écosse	476 780	26 975	5,7	24 015	1 620	6,7	452 765	25 355	5,6
Nouveau-Brunswick	357 865	12 670	3,5	13 810	770	5,6	344 055	11 900	3,5
Québec	1 425 445	35 675	2,5	44 420	2 540	5,7	1 381 020	33 140	2,4
Ontario	2 286 605	113 565	5,0	131 895	10 605	8,0	2 154 705	102 960	4,8
Manitoba	398 450	27 660	6,9	70 850	9 550	13,5	327 600	18 105	5,5
Saskatchewan	440 615	37 635	8,5	70 965	10 565	14,9	369 650	27 065	7,3
Alberta	981 470	69 350	7,1	90 020	11 060	12,3	891 450	58 295	6,5
Colombie-Britannique	1 093 230	71 955	6,6	106 155	10 855	10,2	987 080	61 100	6,2

Remarque :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l’objet d’une évaluation des besoins impérieux de logement (BIL). Dans l’évaluation des BIL, on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.

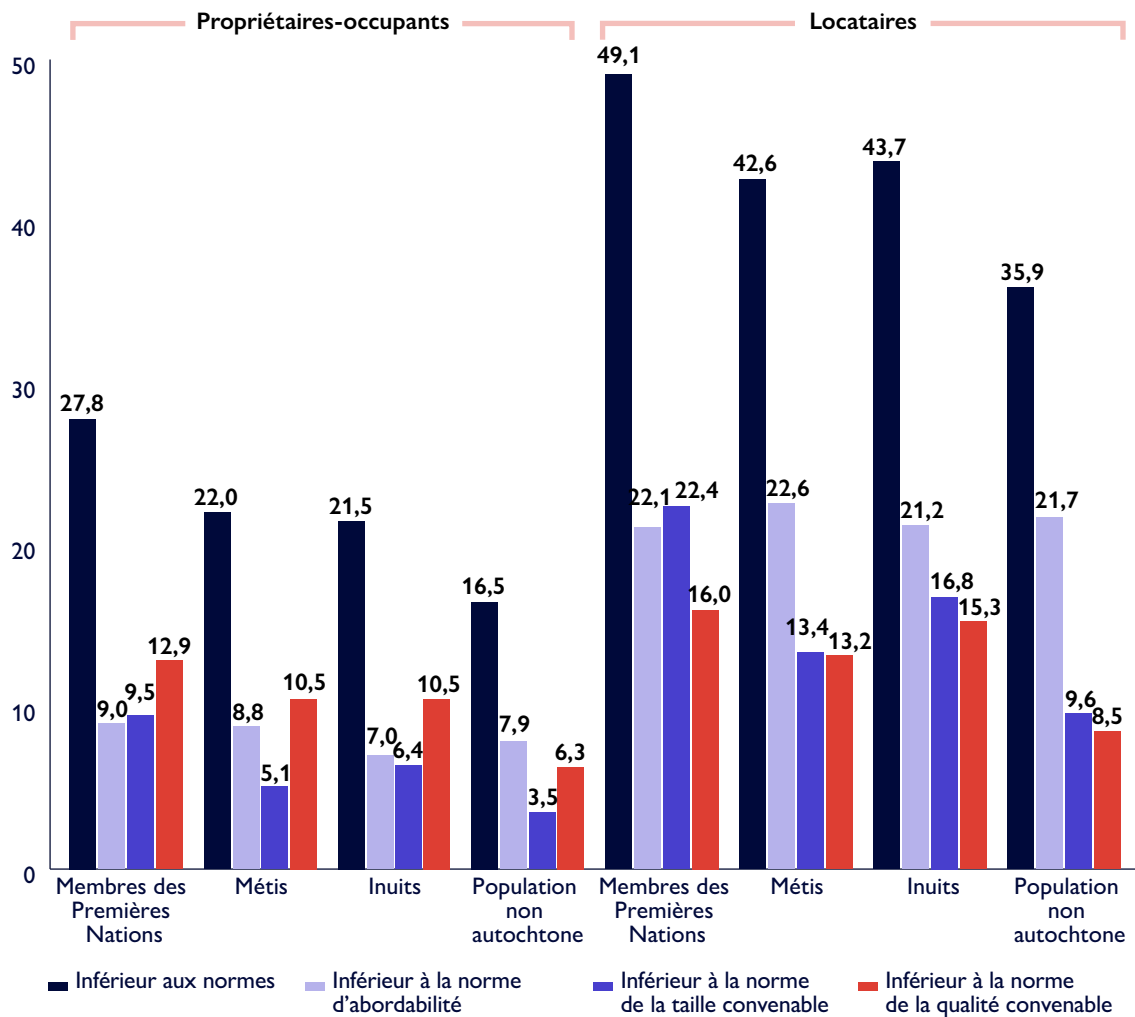
Figure 4 – Pourcentage d'Autochtones et de non-Autochtones vivant dans les 10 principales AR selon la taille de la population autochtone éprouvant des BIL, 2021



Remarques :

- Ce ne sont pas tous les ménages qui font l'objet d'une évaluation des besoins impérieux de logement (BIL). Dans l'évaluation des BIL, on prend uniquement en compte les ménages non agricoles, qui vivent hors réserve et ont un revenu positif, et dont le rapport frais de logement-revenu est inférieur à 100 %.
- Les pourcentages selon l'identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.

Figure 5 – Pourcentage des Autochtones en milieu rural (dans les AR et hors RMR/AR) vivant dans un logement inférieur aux normes, par mode d’occupation, 2021



Remarque :

– Les pourcentages selon l’identité autochtone comprennent uniquement les répondants qui assument une identité unique.